

## PARC NATIONAL DU W DU NIGER (PNW)

### Carte

---

#### Principales pressions

---

- Modification du milieu : ensablement des points d'eau (du à l'érosion des sols consécutive au déboisement autour de l'AP) et envasement (à cause du piétinement des abords des points d'eau par les troupeaux de bovins)
- Utilisation illégales des terres : pâturage illégal des troupeaux dans l'AP
- Feux de brousse incontrôlés
- Exploitation du bois et surtout des produits forestiers non ligneux
- Braconnage : chasse et pêche illégale

#### Principales menaces

---

- Pression anthropique : avancée du front agricole
- Pollution : pollution issue des prospections minières et ordures ménagères des villages environnants

**Superficie** : 220.000 ha

**Catégorie IUCN** : II

**Label international** : Patrimoine Mondial, site RAMSAR, MAB UNESCO

---

### 1. Contexte : d'où part-on ?

#### Acte et date de création

---

Arrêté N° 6009/S.ET du 19 août 1954 promulguant le décret du 4 Août 1954 portant transformation en parc nationaux de trois réserves totales de faune en Afrique Occidentale Française (AOF).

## Raisons de classement

---

Considéré au départ comme un « *vaste espace inhabité* », parce qu'infesté par la mouche Tsé Tsé (maladie du sommeil), la région du W devint à partir de 1927 un *parc refuge* du fait de son abondance en grande faune sauvage ce qui conduisit à son classement formel en 1937. Cet acte visait à faciliter la préservation de la faune, mais également à dégager des zones de chasse. En 1954, cette réserve totale de faune est transformée en parc national.

**Propriétaire foncier :** Etat

## Institution de gestion

---

Etat à travers la Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées dépendant de la Direction Générale de l'Environnement et des Eaux et Forêts, du Ministère de l'Eau, de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification.

## Projets en cours sur l'aire protégée

---

Aujourd'hui, le projet WAP mis en œuvre par le PNUD intervient sur W, Arly et Pendjari. Une seconde phase d'ECOPAS (Union Européenne), aujourd'hui dénommée Projet d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE) est sur le point de voir le jour.

Le projet d'amélioration des conditions de vie des populations, qui comporte un volet d'appui à la conservation, (durée de 4 ans) est mis en œuvre par la Coopération Italienne au travers de l'ONG Africa 70.

Le projet PNUD/GEF intervient sur le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la gestion et la valorisation des ressources naturelles de la zone.

Par le passé de nombreux autres partenaires sont intervenus (ECOPAS, USAID, MAB/UNESCO et UICN de façon ponctuelle).

## Limites de l'aire protégée

---

Les limites du Parc W ont été matérialisées en 1954 par des bornes mais elles n'ont pas été entretenues depuis. En 2008, d'autres bornes ont été posées mais à l'extérieur de l'AP cette fois : autour de la réserve totale de faune de Tamou qui est la zone tampon qui entoure l'AP.

## Le règlement de l'aire protégée

---

La Loi n°98-07 1998 du 29 avril 1998, fixant le régime de la chasse et de la protection de la faune et son décret n° 98-295/PRN/MH/E du 29 octobre 1998 déterminant les modalités d'application sont les principaux textes devant régir la gestion de la faune à l'intérieur du PNW.

## L'application de la loi

---

En 2009, 13 arrestations pour activités illégales (pâturage, pêche et braconnage) ont été enregistrées. Les contrevenants étaient de nationalité française et nigérienne. Les sanctions infligées aux contrevenants le sont généralement par le chef de poste de contrôle qui selon la gravité peut procéder, dans certains cas, à une transaction à l'amiable. L'insuffisance du personnel de surveillance (13 agents forestiers, 19 éco-gardes contractuels) entrave le contrôle de l'application de la loi au niveau de l'aire protégée.

## **Inventaires des ressources**

Le dernier inventaire sur la faune date de 2008. Il a été effectué par les gestionnaires eux-mêmes. En 2009, l'Université de Niamey (le département d'écologie et de biologie) a procédé à la réalisation d'un inventaire sur l'habitat de la faune dans le parc. Le programme ECOPAS et le programme MIKE (Monitoring of Illegal Killing of Elephants) ont réalisé en 2002 un inventaire aérien de la faune et en 2004 une étude sur les activités socioéconomiques des communautés riveraines du parc W.

## **2. Planification : à quoi veut-on arriver ?**

### **Objectifs actuels de gestion**

Les objectifs actuels de gestion du W sont ceux retenus par le programme ECOPAS à savoir : « inverser les processus de dégradation des ressources naturelles et préserver la diversité biologique dans le complexe régional au bénéfice des populations riveraines ».

### **Objectifs cités dans le plan de gestion**

Les trois objectifs prioritaires sont : la conservation de la faune et de la flore, la valorisation de la biodiversité et l'appui au développement local.

### **Configuration de l'aire protégée**

Le PNW est constitué d'une zone unique de conservation où se déroulent également les activités touristiques.

NB : le parc W se trouve dans le complexe MAB et est donc lui même entouré de zones tampons, et d'une zone périphérique. La zone tampon correspond à celle d'occupation humaine contrôlée. La zone périphérique est segmentée en secteur socio-territoriaux selon le zonage proposé par ECOPAS.

### **Plan de gestion/aménagement**

Un plan de gestion du PNW existe depuis 2004. Il a été élaboré par le programme ECOPAS pour une durée de 5 ans (2006-2010). Les activités prévues dans le PdG telles que le suivi écologique, la surveillance ne sont que partiellement mis en œuvre par manque de moyens financiers.

### **Plan de travail**

Un planning d'activités annuelles a été réalisé en 2008 sur la base du plan d'aménagement de 2004. Les activités retenues dans le planning sont réalisées à 70%.

### **Suivi évaluation**

Il n'existe pas de mécanisme de suivi propre à l'aire protégée. Seul le taux de réalisation des activités programmées est suivi, mais il n'existe pas réellement de suivi d'indicateurs d'impact de la gestion sur les ressources de l'AP ; Il existait un système de suivi du projet durant ECOPAS.

### 3. Intrants : de quoi a-t-on besoin ?

#### **Moyens humains**

Le personnel permanent travaillant dans le PNW est composé de 16 membres dont : un conservateur ; son adjoint ; 12 agents pour la protection et la surveillance ; un agent pour l'aménagement et le suivi écologique. 19 anciens éco-gardes (recrutés au temps d'ECOPAS), travaillent de façon temporaire sans rémunération.

#### **Recherche**

Des programmes de recherche ont été menés du temps d'ECOPAS. Les données qu'ils ont fournies sont partiellement utilisées par les gestionnaires.

#### **Moyens financiers**

A l'heure actuelle, le PNW ne dispose pas de budget opérationnel pour sa gestion. Le dernier budget obtenu date de 2008 sous le projet ECOPAS. Le personnel d'Etat est par contre payé.

### 4. Processus de gestion : comment s'y prend-on ?

#### **Gestion des ressources naturelles**

Il existe un protocole de mise à feu et un planning de surveillance qui, malheureusement n'est pas mis en œuvre par manque de ressources financières. Un mécanisme de gestion du tourisme existe également. Une clé de répartition des retombées est prévue pour la redistribution des revenus entre les différents acteurs (population, gestionnaires, collectivité locales et Etat).

#### **Gestion du personnel**

##### **Leurs principales occupations**

- application de la loi et surveillance ;
- Travail avec les communautés locales (travaux d'aménagement, des patrouilles de surveillance, des travaux d'inventaire de suivi écologique et des feux, etc.) ;
- Education et sensibilisation (sur les feux de brousse, le braconnage) ;
- Monitoring ;
- Ecotourisme (mise en place des infrastructures d'écotourisme)

##### **Les besoins en formation**

Il y a un besoin pour l'acquisition des connaissances et des compétences en :

- Outils de gestion ;
- Lutte anti braconnage ;
- Méthode d'inventaire (distance, SIG) ;
- Comptabilité et accueil des touristes.

##### **Les besoins en effectif**

L'effectif actuel du PNW est insuffisant compte tenu de la superficie de l'aire

protégée et de la nécessité d'accroître la surveillance. Il manque essentiellement des agents de terrain pour la surveillance.

### **Gestion du budget**

Il n'existe pas de mécanisme de gestion du budget depuis 2008. Il n'y a jamais eu de procédure de sécurisation d'un budget pluriannuel par le passé.

### **Infrastructure et équipement**

#### **Les bâtiments et équipements :**

Les bâtiments (bureaux, habitations, structures d'accueil) et les équipements (véhicules, matériel de bureau - ordinateurs - de surveillance - les GPS - et de communication - les radios -), ne sont pas renouvelés. La plus part du matériel de bureau et de surveillance est non fonctionnel depuis la fin du programme ECOPAS.

#### **Les infrastructures d'aménagement de l'aire protégée**

Les pistes, les miradors, les barrages ne sont pas entretenus depuis la fin d'ECOPAS.

### **Education et Sensibilisation**

Des causeries, des émissions radios, des projections de films, sont réalisées occasionnellement et traitent : de la conservation, du braconnage et du pâturage illégal. Le dernier programme d'éducation environnementale a été effectué en juin 2009.

### **Interactions avec les utilisateurs des sols voisins (public et privé)**

Les gestionnaires du PNW ont établi une collaboration formelle avec les acteurs privés (Gite Niger Car, Ecolodge, etc.) intervenant dans l'exploitation des sites touristiques. Cette coopération s'inscrit généralement sur de courtes durées selon des contrats dûment établis entre les gestionnaires et les agences de tourisme. Il existe des conventions entre les gestionnaires et les communautés locales en ce qui concerne l'exploitation des sites écotouristiques, mais la coopération reste limitée.

### **Place des communautés locales dans les prises de décision relatives à la gestion de l'aire protégée**

Certaines actions font l'objet de consultation avec les communautés locales. Elles participent aux discussions concernant la gestion, mais la prise de décision est faite par les gestionnaires.

### **Tourisme**

Les tours opérateurs touristiques interviennent sporadiquement dans l'aire protégée en vue d'améliorer et diversifier la qualité de l'offre touristique. Cette collaboration crée des emplois ponctuels pour les populations locales.

## **5. Résultats : qu'a-t-on réalisé ?**

### **Accueil des visiteurs**

Une infrastructure d'accueil a été réalisée à Molli. Elle a été construite grâce à l'aide

du programme ECOPAS et du COGEZO. Le gestionnaire de cette infrastructure a été formé par ECOPAS. Les touristes fréquentant la structure d'accueil, visitent plus le parc W que la réserve de Dosso. Le parc ne reçoit aucune retombée économique directe provenant de la gestion de l'hôtel TAPOA ou des autres campements communautaires.

### **Droits et taxes**

Des droits et taxes sont perçus par les gestionnaires et sont reversés au Trésor Public. 50% des taxes de visite du parc (prix d'entrée au parc W) sont reversées à la Commune de Tamou et l'autre partie des 50% est reversée au Trésor. La commune de Dosso ne perçoit aucune somme reversée au titre des taxes d'exploitation touristique. Une clé de répartition est prévue pour les transactions et les droits d'entrées. Selon les textes, 50% des revenus devraient être versés aux communes ; 30% retenus comme fond d'aménagement à réinvestir dans le parc ; les 20% restant seraient versés au Trésor Public. Mais en réalité, c'est 50% des taxes qui sont reversées au trésor, ce qui fait que le PNW ne dispose pas de fond d'aménagement. Pour les transactions (sanctions imposées aux contrevenants), il est prévu que 25% de l'amende reviennent aux agents forestiers qui ont procédé à l'arrestation, 15 % aux collectivités locales et 60% à l'Etat.

### **Etat des lieux**

Une partie des écosystèmes est sévèrement dégradée. Mais malgré les fortes pressions qui s'exercent sur les ressources naturelles et malgré la faiblesse du mécanisme de surveillance et d'implication des populations dans la gestion des ressources naturelles, le parc conserverait encore ses espèces phares (Eléphant, Lion, Guépard, Buffles).

### **Accès**

L'AP est bordée de routes ce qui rend son accès à l'utilisation des ressources facile. En outre, les défaillances du système de surveillance (personnel insuffisant et en partie bénévole et absence de budget pour effectuer des patrouilles) ne permet pas de contrôler efficacement ces portes d'entrées potentielles dans l'AP.

### **Retombées économiques pour les communautés**

Les communautés ne jouissent pas des droits d'utilisation de certaines ressources de l'aire protégée. Elles reçoivent une part des taxes de visites et des taxes sur les effractions sanctionnées par les gestionnaires. Chaque campement touristique communautaire est géré par un comité de gestion villageois autonome et les revenus issus de l'hébergement des touristes reviennent entièrement aux communautés. Des emplois sont créés par les tours opérateurs touristiques à travers le guidage, l'artisanat, les travaux aux différents hôtels, de même que lors des travaux d'aménagement dans le parc. COGEZO a promu l'installation de campement éco-touristique et l'électrification de deux villages. Africa 70 s'investit dans l'amélioration des systèmes d'élevage. BAIN travaille sur un projet de construction de ranch de crocodile communautaire à Karey-Kopto.